

Le télétravail obligatoire à partir de lundi

C'est l'annonce forte du gouvernement hier soir, alors que le ministre d'État a confirmé que la situation sanitaire dans le pays s'est « singulièrement aggravée » ces derniers jours

Le ton grave, Pierre Dartout confirme la donne : « depuis le début de la semaine, la situation de l'épidémie en Principauté s'est singulièrement aggravée ». Au cours d'une conférence de presse organisée à la hâte hier après-midi, le ministre d'État a annoncé une conséquence directe de la situation : le gouvernement rend obligatoire dès ce lundi 8 février le télétravail pour juguler les flux des 45 000 Français et 8 000 Italiens qui viennent chaque jour travailler en Principauté. Une mesure activée jusqu'au 19 février, et reconvertible.

Techniquement le basculement vers le travail à distance doit se faire suivant la volonté du salarié, qui peut officier à 100 % depuis son domicile pour les quinze jours à venir. Une déclaration auprès de la Direction du Travail suffit. Et le gouvernement incite les employeurs à emprunter cette démarche, malgré certaines réticences.

« Nous avons le sentiment que ce dispositif a été perdu de vue, les habitudes antérieures pour l'employeur d'avoir ses collaborateurs à proximité et pour les salariés de venir au travail pour avoir une sociabilisation ont été reprises. Ça se comprend. Mais les circonstances particulières font qu'il faut absolument revenir au télétravail », plaide Didier Gamberdinger conseiller de gouvernement-ministre pour les Affaires Sociales et la Santé, assurant que ce dispositif est plus largement applicable au secteur tertiaire.

« Le télétravail est obligatoire mais il faut qu'il soit réalisable concrètement. Deux obstacles, le premier est physique dans une unité de produc-



Dès lundi, le gouvernement exhorte les salariés venant chaque jour en Principauté à rester chez eux pour travailler à domicile. (Photo Jean-François Ottonello)

tion par exemple, il faut être physiquement présent. Même chose pour l'hôtellerie-restauration, mais nous attendons que les employeurs accentuent chaque fois que c'est possible, le travail à distance ».

Réduire les flux d'entrée en Principauté

Des contrôles devraient être réalisés par l'Inspection du Travail. « Nous sommes face à une crise épidémique extrêmement grave et l'un des instruments d'actions les plus efficaces est de faire que les flux d'entrée en Principauté soient les moins élevés possible. Jusqu'à présent à Monaco nous avons tout fait pour que la vie économique, sociale et culturelle soit la moins af-

fectée possible, mais il faut que chacun soit conscient de la gravité de la situation », ajoute le ministre d'État.

Jeudi, le gouvernement s'est réuni « en urgence » avec le Conseil national pour dessiner ces nouvelles mesures soumises ensuite au souverain. Les facteurs déclencheurs ont été d'abord un taux d'incidence du virus en nette extension depuis mardi dernier (+ de 400, se rapprochant de celui de la ville de Nice à + de 500).

Autre facteur, la très forte mortalité de personnes atteintes par la Covid-19 ces derniers jours. Sur toute l'année 2020, trois résidents ont succombé au virus. Depuis le 1^{er} janvier, ce sont 16 personnes

qui ont perdu la vie.

« Les indicateurs sont défavorables. Nous sommes sur un plateau épidémiologique depuis les mesures prises au début du mois de janvier. Le virus circule activement en Principauté. Et des prélèvements effectués sur des tests positifs nous confirment que le variant anglais est présent à Monaco », souligne Didier Gamberdinger.

Les fumeurs pistés dans la rue

Lors du point presse hier, le gouvernement a estimé qu'il y avait un relâchement face à l'épidémie en Principauté. La majorité des contaminations ayant été observées dans la sphère privée, là où nous

avons plus tendance à ne plus respecter les gestes barrières. « Le sentiment de responsabilité collective semble perdu de vue, mais il faut rester mobilisé et cesser de considérer que la maladie et la mort liée à la Covid-19 sont une fatalité », estime Didier Gamberdinger.

Le télétravail devrait aussi réduire dans les rues les pauses cigarettes vis-à-vis desquelles le gouvernement s'est montré particulièrement remonté hier, faisant état d'observation de gens dans les rues ôtant leur masque pour fumer une cigarette et discuter entre eux. Faisant fi des gestes barrières et prolongeant leur interlude fumeur alors que la cigarette est déjà presque totalement fumée. « Les pseudo-fumeurs avec des moignons de mégots seront pourchassés », prévient Patrice Cellario, conseiller de gouvernement-ministre de l'Intérieur, confirmant un renforcement des contrôles et des sanctions.

Le confinement au tournant ?

L'équilibre que les autorités monégasques tentent de tenir depuis des mois entre le sanitaire et l'économie semble ne tenir désormais qu'à un fil. « Nous voulons être pragmatiques, mais aujourd'hui il nous faut prendre plus en compte les réalités sanitaires que les réalités économiques », admet Pierre Dartout. « La situation est grave. Si on ne réussit pas aujourd'hui avec ces mesures à changer ces comportements, la prochaine fois il n'est pas exclu que ce soit le confinement ».

CEDRIC VERANY
cverany@monacomatin.mc

La phrase

« Nous subissons cette tension en France sur la fourniture de vaccins mais nous menons toutes les réflexions possibles pour avoir les quantités qui répondent à nos objectifs »

Pierre Dartout, évoquant l'éventuel manque de doses de vaccins à Monaco. Pour l'heure, 6 190 personnes en Principauté ont reçu une première injection, et 1 547 un rappel. Parmi eux, 67,7 % de la population monégasque et résidente de plus de 75 ans.

Le chiffre

1

Hier soir, le gouvernement princier a annoncé 29 nouveaux cas positifs à la Covid-19 dans le pays. La pandémie a fait une nouvelle victime : une personne résidente de 77 ans. Il s'agit du 19^e décès d'une personne résidente de la Principauté lié au coronavirus depuis le début de l'épidémie.

Hier soir, 71 personnes étaient prises en charge au CHPG : 61 patients dont 36 résidents sont hospitalisés. Par ailleurs, 10 personnes, dont 6 résidents, sont soignées en réanimation. Et 155 personnes sont suivies par le Centre de Suivi à Domicile.

Magasins, rassemblement, tests... ces règles qui changent aussi

■ Dans les magasins, les commerçants pour organiser l'accueil de la clientèle devaient respecter un quota de 4 m² par client. La norme passe désormais à 6 m² par client.

■ Les rassemblements en extérieur de plus de six personnes sont interdits, contre dix personnes auparavant. Une manière de lutter contre des attroupements sur des trottoirs, les escaliers, les jardins et les esplanades notamment à l'heure du déjeuner.

■ Plus besoin d'une ordonnance pour faire un PCR, il suffit de prendre rendez-vous via le call center dédié à la Covid-19 au 92.05.55.00. Et l'acte est

gratuit. Cette semaine, 3 500 PCR ont été réalisés à Monaco et 1 500 tests antigéniques.

■ Le gouvernement recommande aussi aux magasins, notamment de la grande distribution, d'ouvrir plus tôt, et il préconise de limiter dans les supermarchés à deux personnes par caddie pour faire ses courses.

■ Autre nouveauté, en cas de contrôle désormais, tout ressortissant étranger qui entre sur le territoire monégasque doit présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures. Cette nouvelle règle ne s'applique pas aux Français, ni aux scolaires, travailleurs et étudiants.